

Pour une société plus solidaire

Mémoire **du Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté (BAPN)** **pour le formateur, M Elio Di Rupo**

[__version actualisée du mémorandum envoyé à tous les partis démocratiques avant les élections fédérales du
13 juin 2010__]

BAPN est membre du Réseau Européen de Lutte contre la Pauvreté (EAPN) et a comme membres la *Brussels Platform Armoede*, le Forum Bruxellois de Lutte contre la Pauvreté, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté et le *Vlaams Netwerk van verenigingen waar armen het woord nemen*.

Préface

La lutte contre la pauvreté est devenue plus visible tout au long de l'année passée. Les médias ont mis le focus sur la réalité quotidienne d'une vie en pauvreté. Les réseaux de lutte contre la pauvreté, ensemble avec leurs associations, ont remué ciel et terre pour mener à bien leurs revendications et recommandations. La politique belge a mis en avant la lutte contre la pauvreté comme une de ses priorités, et au niveau européen l'année 2010 était proclamée « Année Européenne de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale ».

Où en sommes-nous aujourd'hui?

En 2009, près de 15 %¹ de la population belge vivaient déjà sous le seuil de pauvreté. Depuis lors, certains indicateurs (entre autres l'aggravation du chômage, du surendettement et du recours à l'aide des CPAS) donnent à penser que cette proportion s'est encore accrue suite à la crise financière qui sévit depuis 2008. Il faut donc constater qu'à travers les années, malgré les quelques initiatives et mesures prises pour lutter contre la pauvreté, le chiffre de la population qui vit sous le seuil de pauvreté n'a pas baissé et que cette politique a échoué.

Les trop nombreuses personnes qui vivent dans des situations précaires, sont confrontées au quotidien à des problèmes et situations de vie qui entravent le plein exercice de nombreux besoins fondamentaux de tout être humain: un logement adéquat, une alimentation saine et suffisante, une bonne santé, un revenu adéquat, un emploi durable et de qualité, une éducation accessible...

Rappelons-le: ces besoins fondamentaux sont garantis par de nombreux instruments de droit fondamentaux qui existent aux échelons universel, européen et national.² L'Etat se trouve dans l'obligation de respecter, protéger et réaliser ces droits fondamentaux. Et les moyens pour y arriver sont disponibles. Pourtant, le seul fonctionnement de nos réglementations ne permet pas, à ce jour, de sortir des personnes en situation de pauvreté de cette dernière ni même d'éviter que d'autres personnes ne glissent dans des conditions de vie précaires. Globalement, la Belgique est pourtant un pays riche mais en même temps, le pourcentage de pauvreté reste constant. Il faudrait questionner de façon critique la répartition de la richesse, tant matérielle qu'immatérielle, ainsi que le fonctionnement de son économie fortement financiarisée, et revendiquer la construction d'une structure solidaire plus juste. Le mode de répartition fortement inégalitaire des richesses maintient de nombreuses personnes dans des situations de précarité et les empêchent dès lors d'être des citoyens à part entière.

Le Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté (BAPN) a examiné avec beaucoup d'attention la Note du Formateur Elio Di Rupo partant de l'hypothèse que celle-ci pourrait constituer, au moins sur le plan socio-économique, la trame de base d'une prochaine coalition gouvernementale fédérale. Dans cette optique, il souhaite lui soumettre, ainsi qu'à ses interlocuteurs potentiels, ses propres revendications.

La situation budgétaire actuelle de la Belgique de même que les très fortes pressions institutionnelles et financières internationales auxquelles notre pays est soumis ont créé un climat socio-économique qui veut forcer nos pouvoirs publics à réduire les déficits budgétaires par le seul recours à des économies drastiques principalement dans leurs dépenses sociales.³ BAPN prend note

¹ Chiffre provenant de l'enquête EU-SILC 2009 et basé sur l'indicateur traditionnel "At Risk of Poverty" (60% du revenu médian national). <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=en&pcode=tessi010&plugin=1>

² Pour n'en mentionner que quelques-uns de ces instruments : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (PIDESC), Pacte Relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP); Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH), Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne ; la Constitution belge, etc.

³ Des efforts d'assainissement sont prévus, dans la période jusqu'à 2014, à hauteur de 17,5 milliards dans l'entité « pouvoir fédéral et sécurité sociale ».

de l'exercice équilibré difficile qui est entrepris dans la note du formateur entre une compression des dépenses et la recherche de recettes nouvelles pour gérer des rentrées. Or, si on dresse le bilan, nous ne retrouvons pas assez de leviers qui garantissent que le chiffre des personnes qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté diminuera les prochaines années. Beaucoup de propositions dans la note du formateur sont dans la même lignée que les mesures d'économie qui ont été prises dans le cadre de la crise économique et financière. Les personnes en situation de pauvreté sont les premières victimes de ces décisions et ainsi, elles payent une crise qu'elles n'ont pas causée. Nous craignons dès lors que de nombreuses mesures de la note du formateur soient à nouveau désavantageuses pour des personnes en situation de pauvreté. Il faut donc maintenir intact tous les mécanismes de la sécurité sociale et de la protection sociale, il faut même les élargir.

BAPN a dû constater également avec une déception réelle que la note du formateur ne contient aucune référence à un quelconque programme global de lutte contre la pauvreté et même que le mot « pauvreté » en est pratiquement absent. En outre, il n'y a aucune référence à la résolution relative à la lutte contre la pauvreté telle que approuvée par le Sénat le 9 juin 2011. Cette résolution contient un certain nombre de priorités clés pour renforcer la lutte contre la pauvreté.

Il est donc nécessaire que BAPN, ensemble avec les partenaires sociaux, les organisations de lutte contre la pauvreté et autres partenaires, continue à relever le défi afin de mener les plaidoyers nécessaires pour que le futur gouvernement mène une politique efficace de lutte contre la pauvreté.

Le document que vous avez entre les mains, est une synthèse des préoccupations et revendications principales de BAPN, ses membres régionaux, leurs associations et les personnes en situation de pauvreté. Pour prendre connaissance des positions complètes de BAPN, nous vous invitons à lire le document ci-annexé.

Nous vous remercions pour votre attention et nous tenons à votre disposition pour un échange à propos de ce contenu.



Christine Mahy
Présidente BAPN



Stephan Backes
Coordinateur BAPN

1. PARTICIPATION

La participation des personnes en situation de pauvreté est très importante/essentielle. Ce sont elles qui peuvent le mieux indiquer concrètement les problèmes réellement vécus et les obstacles qui les empêchent d'accéder aux services qui leur sont en principe destinés. Par là même, ces personnes peuvent contribuer à une formulation plus réaliste des solutions qui devraient les aider à sortir de la pauvreté. Il est important qu'au niveau fédéral ainsi qu'au niveau européen, ces voix soient entendues. Pour cette raison, BAPN plaide pour un investissement accru dans une structuration participative qui peut être organisée à travers différents dispositifs complémentaires :

- Mettre en place **une concertation verticale et horizontale** au niveau fédéral, comme elle existe aux niveaux régionaux afin de garantir la participation de personnes en situation de pauvreté dans différents domaines politiques
- Dans une Plateforme Belge contre la Pauvreté et l'Exclusion sociale, via le groupe de travail « **BAPN Europe 2020** », les personnes en situation de pauvreté doivent jouer un rôle central dans la planification et le suivi de la contribution belge à la politique européenne concernant la lutte contre la pauvreté.
- Engager des experts du vécu dans la lutte contre la pauvreté au sein des pouvoirs publics ainsi que dans la société civile

2. PLUS D'IMPACT & DES INSTRUMENTS FORTS DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Le Programme National de Réforme (PNR) actuel doit être soutenu et renforcé par un Plan d'Action National d'Inclusion Sociale et un Plan fédéral de lutte contre la pauvreté.

BAPN encourage fortement le nouveau gouvernement à ajouter la compétence de la Lutte contre la Pauvreté aux compétences d'au moins d'un Vice-Premier Ministre. Le fait que presque 15% de la population vivent dans un risque accru de pauvreté nécessite que des actions fortes soient menées au niveau fédéral.

3. IMPLEMENTATION DE L'INCLUSION ACTIVE

- EMPLOI

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est souvent menée à partir de l'objectif de création de plus d'emplois : le travail en tant que levier pour sortir de la pauvreté. Le Formateur propose au prochain gouvernement de créer 250.000 nouveaux emplois d'ici 2015. Toutefois, la création d'emplois ne peut être un levier efficace que s'il s'agit d'emplois de qualité et durables, assortis d'une rémunération correcte correspondant aux réalités de la vie, et de l'accès à des services accessibles. Une pression trop importante, par exemple par le biais des mesures dites d'activation, peut pousser les personnes précarisées dans des emplois à temps partiel, éphémères et de mauvaise qualité, ce qui ne fait qu'aggraver leur situation. Nous constatons que des personnes en situation de pauvreté courent un risque plus élevé d'être sanctionnées et de perdre leurs allocations, partiellement ou complètement. Ainsi, un instrument potentiellement puissant (activation et emploi) peut devenir un facteur qui pousse les personnes en pauvreté.

BAPN constate que c'est dans cette mauvaise direction que vont les différentes mesures d'accentuation de la pression sur les personnes sans emploi proposées par le

Formateur quand elles visent à rendre les allocations de chômage plus rapidement dégressives dans le temps, à contrôler plus rapidement les jeunes durant leur stage en vue d'une allocation d'attente, à élargir les mesures d'activation aux chômeurs âgés de plus de 50 ans, à augmenter considérablement la distance minimale d'un emploi jugé convenable qui passerait ainsi de 25 à 60 kms.

Pour cette raison, BAPN revendique :

- que **la politique d'activation des personnes en situation de pauvreté doit être centrée sur l'inclusion sociale**. Il faut repenser l'activation en termes de droits et de bien-être de l'individu, et non en termes d'obligations et de sanctions.
- que l'évaluation du **taux d'emploi (quantité) doit être liée à des normes de qualités**.

- REVENUS ET ALLOCATIONS

De nombreuses allocations en Belgique se trouvent encore en-dessous du seuil de pauvreté. Augmenter ces indemnités et les lier à l'évolution du bien-être sont un premier pas indispensable dans la bonne direction afin de lutter efficacement contre la pauvreté. L'augmentation des revenus minimums doit d'ailleurs avoir lieu dans le cadre d'une réflexion plus vaste sur le montant de toutes les allocations et revenus minimums.

Nous pourrions nous réjouir que la note du formateur réaffirme la volonté de maintenir le système d'indexation des salaires. Mais à notre grand dam, nous devons par contre constater que la Note du Formateur propose une réduction de 40% des enveloppes prévues en 2013 et en 2015 pour assurer la liaison des allocations sociales au bien-être. Ceci constitue une véritable catastrophe pour celles et ceux qui dépendent des allocations sociales. En outre, ceci est contraire au souhait de soutenir le pouvoir d'achat des citoyens, ce qui est également une priorité du Formateur.

Par ailleurs, connaissant le nombre croissant de travailleurs pauvres, c.à.d. de personnes qui malgré leur présence sur le marché du travail ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, nous nous réjouissons des mesures qui sont proposées pour augmenter les bas et moyens salaires nets. Toutefois, ces mesures seront insuffisantes pour aider efficacement les salariés dont la faiblesse des revenus découle surtout du caractère fragmenté ou précaire de leur emploi.

Il faut mettre en place la possibilité de progression croissante des revenus avec une première phase qui contient l'augmentation des bas revenus et allocations de remplacement au moins jusqu'au seuil de pauvreté européen. La deuxième étape consiste à élever ces montants au minimum à la valeur d'un « panier », calculé comme dans la recherche sur le 'mini-budget'.⁴

- ACCÈS AUX SERVICES DE QUALITÉ

Les services sociaux facilitent et favorisent indéniablement l'accès aux droits sociaux et contribuent considérablement à la promotion de la cohésion sociale. La Note du Formateur préconise, à juste titre, la protection des services d'intérêt général pour les exclure des règles du marché. Et pourtant, nous avons bien dû constater au cours des dix dernières années la libéralisation progressive, franche ou rampante, de services d'intérêt général importants, qu'il s'agisse de l'énergie, de la poste, des télécommunications. Même dans l'enseignement, les familles n'échappent pas à l'obligation de financer certains frais pourtant supposés gratuits.

BAPN souligne le fait que les besoins des usagers vulnérables doivent être pris en considération, à l'instar de ce que formule le Conseil de l'Europe en la matière : « l'un

⁴ http://onderzoek.khk.be/domein_SociaalEconomischBeleid/documents/RapportMinibudgetFinaal.pdf

des développements-clé dans la prestation de services sociaux a été de mieux les adapter aux usagers. Les services sociaux doivent être adaptés à leurs besoins individuels. L'une des voies les plus efficaces pour améliorer la qualité des services est d'impliquer les usagers dans leur élaboration, leur gestion, leur mise en œuvre et leur évaluation. L'implication des usagers améliore également leur autonomie et augmente leur participation dans la société dans son ensemble. »

Certains de ces services seront repris plus loin dans le document

4. SANTÉ

La Note du Formateur stipule une amélioration de la qualité des soins de santé, tout en réduisant de plus de moitié la croissance des dépenses annuelles de santé. Ceci ne peut se faire au détriment des personnes en situation de pauvreté. BAPN constate que l'accès aux soins de santé de qualité est parsemé de nombreux obstacles pour ces personnes.

BAPN revendique :

- Une **généralisation du système tiers payant**: ce système doit être implémenté pour chacun
- La **reconnaissance automatique du statut OMNIO**
- Une **reconnaissance et subsidation structurelles des maisons médicales** et des *wijkgezondheidscentra*, tant en qualité qu'en quantité.
- La **généralisation du dossier médical global**

5. LOGEMENT - SANS ABRISME

Le logement est un besoin de base pour toute personne, un bien social, un droit constitutionnel. L'accès à un logement stable doit être garanti à chacun. Mais la réalité est sans conteste : les personnes en situation difficile, précaire ou en voie de paupérisation se retrouvent face à une pénurie de logements de qualité à loyer décent et abordable en regard de leurs revenus/ressources. Beaucoup consacrent nettement plus de 30 % de leurs revenus au logement. BAPN préconise que dans le cadre de sa politique de lutte contre pauvreté, le futur gouvernement fédéral, en complément des politiques plus spécifiques des pouvoirs régionaux, adopte les mesures suivantes :

- Il faut **prendre des mesures qui garantissent que le logement social et public ne tombe pas dans des mécanismes de privatisation.**
- La création **d'un fonds central de garanties locatives**, accessible à tout le monde et obligatoire pour toutes les garanties locatives.
- Des mécanismes de contrôle, d'évaluation et de sanction (accompagnés de résultats chiffrés) doivent être mis en place pour **éviter la spéculation** qui conduit à chasser les populations pauvres des sites de vie améliorés.

Le **sans-abrisme** est une forme extrême de pauvreté. Les causes du sans-abrisme sont les mêmes que celles qui provoquent la pauvreté. Prévenir le sans-abrisme signifie premièrement une politique de logement ambitieuse qui garanti à tous l'accès à un logement de qualité et payable.

- En attendant une telle politique du logement ambitieuse, il faut prendre des mesures directes afin d'empêcher que des personnes doivent dormir dans la rue. Le plan d'accueil (d'hiver) doit garantir qu'à partir de 2011-2012, personne ne dorme dans la rue. Ceci nécessite **une nouvelle approche de l'accueil (hiver) des**

personnes sans abri, tels que des plans de répartition, un enregistrement décentralisé et anonyme, un système uniforme dans toutes les communes...

- A côté de cela, **il est nécessaire de soutenir des structures qui permettent une participation directe des personnes sans abris** (cf. les recommandations politiques du jury de la Conférence de Consensus sur le Sans-abrisme, février 2010).

6. FISCALITÉ ET REDISTRIBUTION

Le modèle triangulaire croissance-emploi-prospérité (encourager un climat favorable pour la croissance économique, afin de créer des emplois et de réaliser une prospérité générale), est très présent dans toutes mesures/documents politiques. Pourtant, la réalité nous a appris que la croissance ne mène pas automatiquement à la création d'emplois, la prospérité et la cohésion sociale. Une prospérité élevée peut être accompagnée d'un pourcentage de pauvreté élevé. Ceci est la preuve d'une redistribution inégale de cette prospérité parmi la population et, par conséquent, de l'absolue nécessité » de mécanismes de redistribution renforcés. Pour cette raison, BAPN revendique :

- **L'introduction urgente et indispensable de mécanismes de redistribution plus justes et plus solides** dans le système fiscal de la Belgique, et que cela constitue un exemple qui incite les autres Etats membres de l'UE à faire de même. Nous songeons en particulier à certains dispositifs d'encouragement aux économies d'énergie ou la déduction des chèques-service actuellement paradoxalement et injustement plus intéressants pour les détenteurs de revenus élevés.
- Le développement de mécanismes d'analyse et de suivi des évolutions dans le domaine de la richesse et des inégalités en Belgique (et dans l'UE) afin que **des mesures de régulation puissent être prises pour réduire les injustices** en matière de revenus, d'accès et d'usages des richesses matérielles/immatérielles/naturelles, et de bien-être.
- L'introduction **d'un impôt sur la fortune, ainsi qu'une taxe sur la spéculation et sur des transactions financières**. Les rendements de ces recettes doivent être affectés au renforcement de la sécurité sociale et de la protection sociale.
- **Mesurer l'inégalité dans les revenus** moyennant des indicateurs (déjà existants, ex. le coefficient Gini) et faire des actions afin de réduire ce fossé.

7. ENERGIE

Le droit à l'énergie est un droit social fondamental. Or, force est malheureusement de constater que ce droit est bafoué de trop nombreuses fois. L'accès à l'énergie et autres services de base doit être garanti comme droit fondamental.

L'effet de la libéralisation des marchés, y inclus l'impact de la Directive Services, doit être évalué au plus vite dans ses retombées négatives pour tous, et a fortiori pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Le nouveau gouvernement fédéral, en concertation avec les entités fédérées, doit prendre une initiative en la matière. Les personnes en situation de pauvreté doivent être impliquées dans ces pratiques d'évaluation.

8. ENDETTEMENT

La Note du Formateur est également muette sur ce point qui constitue pourtant un élément important des préoccupations de notre réseau d'organisations luttant contre la pauvreté car, en

effet, beaucoup de familles pauvres sont victimes de ce phénomène qui a malheureusement tendance à s'accroître d'année en année. Force est de constater également qu'un nombre croissant de ménages affaiblis économiquement on recourt à un « endettement non-volontaire obligatoire » pour assumer des besoins de base que sont l'alimentation, l'énergie et le logement ! Les recommandations qui suivent proviennent du Mémorandum 2010 pour le Gouvernement fédéral de la **Plate-forme Journée Sans Crédit**, dont BAPN est membre.

- La loi relative aux pratiques du marché et à la protection du consommateur garantit une certaine sécurité en matière de consommation. Cependant, si le consommateur est protégé par la loi en théorie, la pratique est souvent toute autre. C'est pourquoi les pouvoirs publics doivent avoir une attention soutenue particulièrement en faveur du consommateur vulnérable, en veillant **à mieux informer, à mettre fin aux clauses suspensives, à assurer un règlement des litiges de consommation rapide et peu coûteux, à renforcer le contrôle de l'application de la loi, à protéger les consommateurs aux niveaux belge et européen.**
- **Veiller à ce que les saisies respectent la dignité humaine et les droits de la défense.** Certaines adaptations des pratiques de saisies devraient être introduites telles que : l'actualisation de la liste des biens insaisissables, la clarification de la tarification des actes accomplis par les huissiers de justice, la mise en place d'un fichier central des Avis de Saisie, afin d'éviter des frais de recouvrement élevés, l'évitement de la saisie de biens lorsque le prix de la vente ne couvre pas ou à peine les frais de procédure.
- **Amélioration de la procédure en règlement collectif des dettes.** Instaurée depuis une dizaine d'années, cette procédure a constitué un progrès indéniable dans la lutte contre le surendettement. Cependant, des améliorations devraient encore intervenir notamment en ce qui concerne le règlement rapide des contestations entre médiateur et médié, une formation obligatoire pour tous les médiateurs de dettes judiciaires, une amélioration de communication médiateur - médié, l'assurance d'un budget décent durant la procédure.